

• De bonnes conditions d'études et d'enseignement
Pour une école de l'égalité !

15 avril 2016

Au moment où le gouvernement tente de « faire passer en force une réforme du collège » qui accentue, par le biais de l'autonomie, les différences entre établissements, classes et élèves et les met en concurrence, la lecture du rapport de l'UNICEF sur le bien-être des enfants dans les pays riches, où **la France se classe 35e sur 37 pays** dans le domaine de l'égalité scolaire, le Réseau Ecole formule des propositions pour une école de l'égalité.

• De bonnes conditions d'études et d'enseignement

- Des collèges à taille humaine, des classes dont les effectifs doivent être limités à 25 élèves en classe entière, 20 en éducation prioritaire, des locaux entretenus par des personnels qualifiés
- Vers une gratuité totale des études au collèges, qu'il s'agisse du matériel, des sorties pédagogiques et voyages, de la restauration.
- Des salaires fortement revalorisés pour les enseignants, mettant fin au salaire à la carte sous forme de primes discrétionnaire

• Du temps et des lieux pour apprendre

- Dans le cadre d'une scolarité obligatoire étendue de 3 à 18 ans, le collège échappe à une logique de sélection pour entrer dans celle d'une appropriation réelle des savoirs par des élèves tous capables.
- Le temps scolaire hebdomadaire au collège doit être repensé et augmenté, pour permettre de réaliser dans le cadre scolaire tous les apprentissages exigés, de l'acquisition à la consolidation et au réinvestissement, en faisant alterner les modes d'organisation de la classe en fonction des exigences didactiques, sous la responsabilité d'enseignants titulaires.

Cela suppose de donner partout les mêmes moyens correspondants en locaux, en postes et en heures d'enseignement.

Cela crée de l'égalité entre les élèves, oblige l'école à trouver en elle-même ses propres ressources, délivre les familles du poids de faire l'école à la maison, empêche le marché scolaire du soutien de sévir, évite l'emprise d'officines commerciales ou prosélytes.

• Une scolarité unifiée dans des établissements offrant les mêmes formations

- Un cadrage national fort du cursus au collège est le garant de l'égalité territoriale dans le cadre d'un service public.
- Une réelle mixité scolaire et sociale passe par l'établissement pour les collèges d'une carte scolaire juste et contraignante.
- La carte des formations doit assurer la même diversité d'offre quel que soit le territoire.
- Aller vers la fin de l'enseignement privé suppose dans un premier temps de le soumettre pour être sous contrat aux respects des règles de sectorisation.

• Une pédagogie réfléchie dans un cadre collectif grâce à un plan de formation ambitieux

Des savoirs toujours plus complexes exigent une mise à jour permanente des connaissances, la possibilité de diversifier les manières d'enseigner. Un pré-recrutement, une entrée progressive dans le métier sont indispensables. Le temps de travail de l'enseignant doit comporter celui de suivre ces formations, de discuter dans des équipes où chacun travaille sur un pied d'égalité des manières de conduire les apprentissages des élèves.

- L'attention doit être dirigée sur « **la priorité de la démocratisation** » quand il s'agit de faire des choix pédagogiques, en privilégiant tout ce qui explicite les attendus de l'école.